

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE 2018

Il est convenu entre :

- le Ministère des Sports

Représenté par la directrice des sports,
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la Fédération française de pentathlon moderne

Représentée par son président, Monsieur Joël BOUZOU
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 44873505000016

Article 1 :

La subvention prévue pour **2018** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **95 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif SENIOR - Avenant exceptionnel : Soutien à l'encadrement (25 000 €)
- Collectif SENIOR - Avenant exceptionnel : Soutien équipes de France (70 000 €)

Le montant de la subvention versé à la fédération est porté à **499 502 €**.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

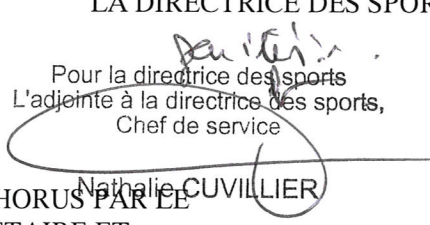
Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE PENTATHLON
MODERNE

Fait à Paris, le ~~11/09/2018~~

18/10/2018

LA DIRECTRICE DES SPORTS


Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

Nathalie CUVILLIER

WISE LE *18/10/2018* DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

N° EJ *21023.1.2.3.4*



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte

FF PENTATHLON MODERNE
MAISON DU SPORT FRANÇAIS
1 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75010 PARIS CEDEX 13

Identification nationale de compte bancaire - RIB

code bancaire	Indicatif	numéro de compte	clé RIB
30002	00579	0000006771U	59
dénomination CL PARIS MASENA 00579			

Cheque France - 0-9-01-012

Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FRP1	3000	2008	7900	0000	6771	U59
identification internationale banque - SWIFT (adresse SWIFT) CRLYFRPP						

RIB

30002 00579 0000006771U 59